

Concours LOGO RNS 2018

Quarante trois ans après sa création en 1975 par l'AEOM (Association des Etudiants d'Origine Malgache), le succès de la RNS (Rencontre Nationale Sportive) se confirme d'une édition à l'autre. Réunissant à ses débuts une centaine d'étudiants isolés et éparpillés à travers la France qui se retrouvaient pour quelques jours dans des cités universitaires, la RNS est aujourd'hui devenue le plus grand rassemblement des originaires de Madagascar à l'étranger, sous l'impulsion du CEN (Comité Exécutif National) qui a repris le flambeau en 1998 et qui fédère les associations organisant cet événement désormais à la fois sportif et culturel.

Pour la 43^{ème} édition de la RNS, le C.E.N lance un appel à concours de création du LOGO de la RNS 2018.

Contraintes techniques

Message et couleurs

La réalisation du logo doit correspondre aux finalités énumérées ci-contre.

Le participant peut envoyer 2 logos au maximum.

Chaque logo présenté devra être en monochrome et en polychrome.

Couleurs autorisées : seules les cinq couleurs suivantes sont autorisées : blanc, vert, rouge, noir, bleu.

Respecter l'ordre des couleurs du drapeau national malgache, si besoin.

Tailles et résolutions :

S'assurer que le logo passe bien en photocopie noir et blanc et qu'il reste lisible à la taille de 3x3 cm.

Tailles: minimale 10x10 cm, maximale 20x20 cm.

Résolution et mode de l'image : 300 dpi mode CMJN.

Les fichiers envoyés seront compressés et ne dépasseront pas 4 Mo.

Textes obligatoirement associés

RNS 2018

Madagascar

"La RNS, un état d'esprit "

43^{ème}

Formats de transmission obligatoires

Transmettre les propositions sous deux formats :

Un format vectoriel (.eps)

Un format .PNG avec fond transparent

Critères de sélection

Chaque logo sera noté d'après les critères suivants:

Mise en valeur de l'image de la RNS.

Qualité artistique (visuel, harmonie des couleurs, polices de caractères).

Qualité technique de sa composition graphique.

Possibilité de l'adapter sur les différents supports du CEN.

Originalité de sa conception.

Jury

Le jury est constitué par les membres du CEN qui voteront pour sélectionner le logo retenu pour l'édition de la RNS 2018.

Si le jury considère ne pas avoir suffisamment de propositions ou qu'aucune n'est satisfaisante, il s'autorise à annuler le concours ou se réserve la possibilité de relancer un nouvel appel à concours, sans possibilité de réclamations par les candidats en lice.

La décision du jury est souveraine et ne peut faire l'objet d'un quelconque appel.

Publication des résultats le 25 octobre 2017

MODALITES

Dates

Ce concours est ouvert du mercredi 20 septembre 2017 au mercredi 18 octobre 2017 à minuit, heure de Paris.

Finalités du logo

Identifier l'événement RNS 2018 sur tous les supports de communication du CEN, y compris les produits dérivés de la RNS.

Etre un pilier de la communication du CEN, donc de son image pour la RNS 2018.

Fédérer les associations participant à la RNS.

Sensibiliser le public et les partenaires

Qui peut participer

Ce concours est ouvert à tous, y compris aux membres du CEN et du CNO (Comité National d'Organisation) mais ce(s) membre(s) ne pourr(a)ont pas participer au vote en cas de candidature au Concours de création du logo de la RNS 2018.

Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer.

Un accord parental est exigé pour les participants de moins de 18 ans.

Comment participer

Envoyez votre (vos) logo(s) par mail à votelogo@rns-cen.com

Le logo proposé peut être modifié jusqu'à la date limite du mercredi 18 octobre 2017 à minuit. La dernière version reçue par le CEN sera prise en compte pour le concours.

Le lauréat acceptera toute modification et/ou adaptation estimée nécessaire par le CEN, pour l'utilisation du logo sur différents supports.

L'envoi du logo devra être accompagné d'une légende de trois lignes, des nom, prénom, âge, adresse postale, numéros de téléphone fixe et portable du candidat

Droits d'auteur

La participation au concours implique l'acceptation de fait que les propositions de logo deviennent la propriété exclusive du CEN, dès leur réception.

Toute personne qui adresse une proposition de logo dans le cadre du concours reconnaît qu'elle en est l'auteur.

En outre, elle certifie que sa proposition de logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.

Le logo gagnant deviendra la propriété exclusive du CEN. Le gagnant renoncera à ses droits d'auteur, de diffusion, sur son usage présent et à venir.

Le gagnant devra livrer le fichier source, au CEN, en version numérique.

Les propositions de logo envoyées par les candidats ne leur seront pas restituées. Le CEN s'engage à n'en faire aucun usage.

Aucune utilisation du logo gagnant ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié par le CEN.